

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL du mercredi 26 février 2025 à 20H30

Le comité syndical s'est réuni le mercredi 26 février 2025 à 20 H 30 sous la présidence de M. Luc VAN ROEKEGHEM, Président du Syndicat des Eaux de SAMER et Environs (SESE).

ETAIENT présents : MM. HERDUIN, FOLY, BAILLIEU, FOURNIER, PAQUES Dominique, DUMONT, Mmes CHATILLON, ROGEZ, MM. BALLY, DOUCHAIN, LOUVET, MARTEL, NAUDET, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER, LOUCHET, GRANDERIE et HOLUIGUE.

Etaient absents excusés : Mme BEAUSSE. et Mr FLAHAUT
19 présents.

Après l'appel nominal, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Rebécca CHATILLON a été élue à ce poste par 19 voix.

Le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2024 et l'ordre du jour, ont été adoptés à l'unanimité.

BUDGET

Le Comité Syndical, à l'unanimité, A PRIS connaissance des orientations budgétaires pour 2025 présentées par le Président et a pu poser toute question utile.

EAU POTABLE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- A AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention d'honoraires avec V2R pour l'étude et le suivi des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable au Panehem à Tingry. Ce projet a été adapté à la baisse et la convention initiale de 2022 a été ramenée à 13 300,46 € HT.
- DECIDE d'adhérer à un groupement de commandes pour le renouvellement de la délégation de service public de l'eau potable (fin au 31/12/2025) avec Desvres et Longfossé, coordonnée par la Ville de Desvres. Le syndicat participera aux frais de fonctionnement (publicité, reproduction, frais postaux....) au prorata des abonnés . Le Comité autorise le Président à négocier la finalisation de la future convention et à la signer.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- A SOLLICITE une modification du Plan Concerté pour l'Eau auprès de l'Agence de l'Eau pour 2025-2027. Dans son 12ème programme, l'Agence de l'Eau offre à nouveau la possibilité pour les particuliers de bénéficier de subventions pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif : 50% sur les études plafonnées à 833€ HT et 50% sur les travaux plafonnés à 7 500€ HT pour 5 EH (ou + 750€ HT par Equivalent Habitant au-delà de 5 EH) pour immeubles construits avant le 01/01/2013 ou achetés avant le 01/01/2011, avec certains critères : existence d'un plan de zonage non collectif, mise en œuvre de pénalités financières et Maîtrise d'Ouvrage privée ou publique. Le comité demande l'ajout de 5 dossiers à 10 000€ HT = 50 000€ HT
- AUTORISE le Président à signer la convention de mandat correspondante pour l'attribution et le versement des aides de l'Agence directes aux particuliers

DIVERS

Pascal BALLY, Vice-Président donne quelques informations sur :

- * interconnexion du réseau d'eau potable au Tournier à Samer : les travaux ont débuté le 14 février 2025.
- * Confection d'un chemin pompiers pour dérouleur incendie afin de protéger la dernière maison, Rue Verte à Tingry. La commande a été passée à Ramery pour 12 115€ HT sur un reliquat de crédits des citernes 2024. Les travaux sont en cours d'achèvement.

Le diaporama présenté par l'Agence de l'Eau lors de la présentation de son 12^{ème} programme sera diffusé aux maires et notamment pour les aides aux communes sur des projets de désimperméabilisation de surfaces ou sur des citernes d'eaux pluviales enterrées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H.15.

Le Président du SESE

Luc VAN ROEKEGHEM

La secrétaire de séance,

Rebecca CHATILLON.